

*Questions orales*

**M. Stanfield:** Si le ministre dit que nous y avons droit, pourquoi ne nous expose-t-il pas la politique du gouvernement? J'admets qu'il puisse vouloir taire certaines choses sur les éléments touchés par la restriction, s'il doit avoir des entretiens avec le milieu des affaires et celui du travail. Mais a-t-il quelque raison de nous cacher sa politique? Quel est, en principe, l'accord qu'il est en train de conclure? Va-t-il tout simplement perdre son temps, pendant que l'inflation continue de galoper?

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Monsieur l'Orateur, le député ne comprend manifestement pas ce que nous voulons faire. Il n'y a aucun accord d'anticipé. Nous essayons de parvenir à une entente en commençant par chercher, avec les divers secteurs de l'économie, ce qu'il serait bon de faire pour imposer des restrictions mutuelles. J'ai décrit le procédé dans l'exposé budgétaire. A mesure qu'il se précisera, j'en informerai la Chambre, car il est certain qu'il ne peut réussir si la Chambre n'est pas pleinement renseignée sur la situation.

\* \* \*

[Français]

**L'ASSURANCE-CHÔMAGE****LA PRÉSUMÉ DISQUALIFICATION DE PRESTATAIRES UNILINGUES—ON SUGGÈRE QUE LA LOI SOIT MODIFIÉE**

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné que les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage, en vertu de la loi actuelle sur l'assurance-chômage, semblent avoir le pouvoir de disqualifier un prestataire parce qu'il est unilingue et réside dans un milieu où la langue de travail est autre que la sienne, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il présentera une modification à la loi, afin que ne soit pas disqualifié un prestataire de bonne foi parce qu'il est unilingue français ou anglais?

[Traduction]

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de me signaler cette très intéressante situation. C'est la première fois que j'en entends parler. Je saurais gré au député de me fournir quelques détails comme des noms et des dates. Je serai heureux d'en prendre connaissance et de faire tout ce que je puis pour corriger ce qui me paraît être une irrégularité.

\* \* \*

**LES ARCHIVES PUBLIQUES****LE REFUS D'ACCÈS À LA DOCUMENTATION RELATIVE À L'ENQUÊTE DE LA COMMISSION NORRIS SUR L'ADMINISTRATION DU SIM—LES AGISSEMENTS DU SOUS-MINISTRE DU TRAVAIL**

**M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre comptable à la Chambre des Archives publiques. Quelle raison peut-il y avoir pour refuser au public l'accès à de la documentation, à des documents ou à des transcriptions du rapport de la Commission Norris sur le SIM qui a mis fin à ses travaux il y a dix ans?

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

**L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant. J'aimerais réfléchir à ce sujet. Je communiquerai avec le député.

**M. Lawrence:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question supplémentaire au ministre du Travail. Quelles directives a reçues le sous-ministre du Travail pour lui permettre d'établir qui a le droit d'examiner la documentation de la Commission Norris sur le SIM, documentation qui se trouve aux Archives publiques?

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des directives en ce moment. Je serai heureux d'aller aux renseignements et d'en aviser le député.

\* \* \*

**LES FINANCES****LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE ET LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE—DEMANDE DE LEVÉE DE L'INTERDICTION**

**M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Étant donné la décision prise récemment par le ministère du Revenu national d'empêcher que certaines émissions d'obligations d'épargne du Canada soient comptées comme élément de placements pouvant être versé aux régimes enregistrés d'épargne retraite, le ministre envisage-t-il de modifier la loi de l'impôt sur le revenu pour remédier à cette situation susceptible de nuire à un nombre important de Canadiens?

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je suis contraint de retarder ma réponse afin de pouvoir consulter le ministère du Revenu national.

\* \* \*

**AIR CANADA****LE REFUS DE VERSEMENT DES TRAITEMENTS SIGNIFIÉ À DES EMPLOYÉS CONVOQUÉS PAR LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL—DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTRE DU TRAVAIL**

**M. Ian Watson (Laprairie):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail et a trait à la position adoptée par Air Canada à l'occasion de deux séances tenues récemment à Montréal par la Commission des relations de travail dans l'affaire M. J. Morrison c. Air Canada. Il s'agit du refus d'Air Canada de verser leurs traitements aux membres de son personnel qui ont été convoqués par la Commission des relations de travail du Canada, ce qui contrevient au règlement interne d'Air Canada qui prévoit la rémunération du personnel s'absentant par ordre du tribunal. Le ministre va-t-il s'engager à aborder avec le président d'Air Canada la question de cette mesure discriminatoire?

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je serai heureux de m'enquérir des détails de l'affaire auprès de mon collègue le ministre des Transports et de son personnel. Je vais faire toute diligence à cet égard.